

## Ville de Castillon-la-Bataille Extrait du registre des arrêtés du Maire

**ARRÊTÉ INSTAURANT UNE CIRCULATION ET UN STATIONNEMENT INTERDIT RUE JEAN MONNET - DE LA RUE DU CHAMP DE FOIRE A LA RUE JEAN JAURES - LE DIMANCHE 20 AOUT 2023 DE 05H A 19H AFIN DE PERMETTRE UN VIDE GRENIER ORGANISE PAR L'AMICALE DU PERSONNEL**

**A-23-07-195/PM**

**Le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

**Vu** le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

**Vu** la demande présentée par Madame Rose-Marie VOUILLAT, présidente de l'Amicale du personnel de la mairie, d'interdire la circulation et le stationnement rue Jean Monnet, de la rue du champ de foire à la rue Jean Jaurès, le dimanche 20 août 2023, de 5h à 19h00, afin de permettre le bon déroulement d'un vide grenier,

**Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers et des piétons, il est nécessaire d'instaurer des mesures particulières ;

**Arrête**

**Article 1 :** La rue Jean Monnet sera interdite à la circulation et au stationnement - de la rue du champ de foire à la rue Jean Jaurès - le dimanche 20 août 2023, de 5h à 19h, afin de permettre le bon déroulement d'un vide grenier ;

**Article 2 :** Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par des panneaux de signalisations au sol conformes au modèle fixé par l'arrêté ministériel du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété. **La pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'Amicale du personnel qui en aura la responsabilité. Toutes les mesures seront prises par cette dernière pour garantir la sécurité des usagers. Elle sera seule responsable des accidents qui pourraient survenir par manque ou défaut**

**PAGE 1**

de signalisation. Seul le Tribunal Administratif de l'arrondissement est compétent pour régler tout litige.

**Article 3 :** Un exemplaire du présent arrêté sera affiché, 48h avant le début de la manifestation, sur les barrières disposées par le service technique de la commune de Castillon la Bataille.

**Article 4 :**

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Gironde,
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours de St Magne de Castillon,
- Monsieur le Maire de Castillon la Bataille,
- L'Amicale du personnel,

A Castillon la Bataille, le 27/07/2023

Le Maire,



Jacques BREILLAT

**PAGE 2**

**Mairie de Castillon-la-Bataille**

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille \* téléphone 05 57 40 00 06 \* fax 05 57 40 33 06 \* mairie@castillonlabataille.fr